



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation des Etudes de Projet (PRO) et autorisation de
signature préalable des marchés de travaux au Président

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleine M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201755-DE
Reçu le 13/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation des Etudes de Projet (PRO) et autorisation de
signature préalable des marchés de travaux au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché public,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 27,

Vu le Budget Primitif 2017 du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n°166 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,

Vu la délibération n°112 du Conseil Communautaire du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,

Vu la délibération n°87 du Conseil Communautaire du 28 mai 2015 et portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,

Vu la délibération n°95 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,

Vu la délibération n°15 du Conseil Communautaire du 24 février 2017, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD),

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 mars 2017,

Considérant le dossier des études de Projet (PRO) déposé par la maîtrise d'œuvre le 5 avril 2017 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201755-DE
Reçu le 13/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation des Etudes de Projet (PRO) et autorisation de
signature préalable des marchés de travaux au Président**

Considérant que les études de Projet ont pour objet :

- de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre,
- de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques,
- de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides,
- d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré,
- de permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage,
- de déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage ;

Considérant que ces études confirment les principes établis dans l'élément de mission d'Avant-Projet Définitif (APD) ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est établi à un montant total de 4 089 600,00 € HT, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre :	1 392 000,00 € HT,
- Lot n° 2 Charpente métallique :	72 400,00 € HT,
- Lot n° 3 Etanchéité :	217 000,00 € HT,
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures – Protection solaires :	60 000 € HT,
- Lot n° 5 Cloisons – Doublages – Plafonds :	220 000 € HT,
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures – Revêtements muraux – Parquets bois :	304 000,00 € HT,
- Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie :	56 000,00 € HT,
- Lot n° 8 Revêtement de sols – Faïences :	121 000,00 € HT,
- Lot n° 9 Peinture :	90 000,00 € HT,
- Lot n°10 Electricité CFO/CFA :	240 000,00 € HT,
- Lot n°11 Chauffage – Ventilation-Plomberie-Sanitaires :	400 000,00 € HT,
- Lot n°12 Monte-handicapés :	20 000,00 € HT,
- Lot n°13 Serrurerie et machinerie scénique – Tentures de scène :	386 000,00 € HT,
- Lot n°14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels :	315 000,00 € HT,
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :	87 000,00 € HT,
- Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma :	109 200,00 € HT ;

Considérant que le délai global de réalisation de l'ouvrage est estimé à 18 mois hors période de préparation et de suspension des mois de juillet et août 2018 ;

Considérant que les travaux doivent débiter au mois d'octobre 2017 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201755-DE
Reçu le 13/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE
Validation des Etudes de Projet (PRO) et autorisation de
signature préalable des marchés de travaux au Président**

Considérant qu'il convient de passer un marché de travaux composé de 16 lots dans le cadre d'une procédure adaptée avec négociation selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant que les critères d'attribution pour chaque lot du marché sont les suivants :

- la valeur technique pondérée à 60 %,
- le prix pondéré à 30 %,
- les délais pondérés à 10 % ;

Considérant que, compte tenu du calendrier des Conseils communautaires, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à venir relatifs aux travaux ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Projet (PRO) de la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à venir relatifs aux travaux de réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline » d'une durée de 18 mois (hors période de préparation et de suspension des mois de juillet et août 2018) d'un montant estimé à 4 089 600,00 € HT.

Affichée le : **13 avril 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201755-DE
Reçu le 13/04/2017